



1er TOURNOI DE DOUBLES

COUPES ET NOMBREUX LOTS POUR TABLEAU PRINCIPAL ET CONSOLANTE

VENDREDI 11 JANVIER
SALLE SAINT-NEOT | A PARTIR DE 18H30

Ne pas jeter sur la voie publique

INSCRIPTIONS

- > Tarif : 5 € / personne | 10 € la paire
- > Email : francois@pontivy-tennisdetable.com

**OUVERT
A TOUS !**





REGLEMENT TOURNOI DOUBLES PMTT 11 JANVIER 2019 SALLE DE SPORTS ST NEOT MALGUENAC

Article 1 : Le tableau de doubles se joue par poules de 3 ou 4 paires en fonction des inscriptions ; les 2 premiers de chaque poule seront ensuite répartis dans un tableau final à élimination directe.

Article 2 : Consolante : A l'issue des poules les 3èmes et 4èmes éventuels sont reversés dans un tableau « consolante » à élimination directe.

Article 3 : le tarif des inscriptions est fixé à 5€ par personne et 10€ la paire et vaut pour les tableaux « principal » et « consolante ».

Article 4 : Il sera proposé un tableau « jeunes » qui sera à classement intégral. Les jeunes inscrits sur leur tableau ne pourront pas participer au tableau « seniors ». Le tarif jeunes est fixé à 4€ par personne et 8€ la paire.

Article 5 : les inscriptions se feront sur place ou par mail.

Article 6 : Le tirage au sort des poules sera effectué à l'issue du pointage par le juge-arbitre.

Article 7 : En fonction du nombre des inscriptions, le juge-arbitre pourra être amené à modifier la formule.

Article 8 : Le juge arbitre du tournoi sera seul habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel.

Article 9 : La tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu.

Les balles de couleur blanche seront fournies par l'organisateur. Attention : pas de tenue de sport blanche (short et maillot).

Article 10 : Tous les tableaux sont mixtes .

Article 11 : Tout joueur qui par sa conduite causera des perturbations ou refusera d'arbitrer se verra exclu de son tableau ou du tournoi sur décision du juge-arbitre.

Article 12 : Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches en 11 points.

Article 13: Le forfait sera prononcé 5 minutes après l'appel de son nom.

Article 14 : *L'arbitre ou le vainqueur devra restituer la balle à la table du Juge-Arbitre dès la fin de chaque partie, avec la plaquette, le crayon et la fiche de partie correctement remplie.*

Article 15 : Ouverture de la salle à partir de 18h30.

Article 16 : La compétition se déroulera sans interruption. Une buvette sera mise en place avec boissons et restauration rapide.

Article 17 : Tout engagement vaut acceptation du présent règlement. Le PMTT décline toute responsabilité civile et pénale en cas de perte, vol, bris de matériel ou accident pouvant survenir lors du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords et le trajet.

Article 17 : Les récompenses sont attribuées aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} de chaque tableau et peuvent être modifiées sur décision de l'organisateur en fonction du nombre des participants.